

**Outil d'autoévaluation pour améliorer la qualité  
d'un service de garde en milieu scolaire**

**QUESTIONNAIRE**

**TYPE A**

**Jean-Jacques Bernier**  
418.527.5025

Ce questionnaire porte sur des dimensions qui reflètent les critères favorisant la qualité de vie dans le service de garde en milieu scolaire :

- Qualifications, fonctions et perfectionnement
- Programme d'activités
- Gestion du service de garde
- Personnel du service de garde
- Personnel du service de garde et parents
- Membres du service de garde
- Service de garde et école, commission scolaire, communauté
- Santé et alimentation
- Environnement physique et sécurité

Selon le contenu des différentes sections, il s'adresse à divers types de répondants : personnel administratif, personnel du service de garde, parents, représentants et représentantes de la communauté, enfants qui fréquentent le service de garde.

Plus d'une section concerne plusieurs types de répondants. Cependant, il arrive que des sous-groupes ne puissent répondre qu'à certaines questions.

Le questionnaire présente une variante du format « différentiateur différentiel ». On demande au répondant de cocher le trait qui lui semble le plus près de son opinion, le trait de gauche étant celui qui représente l'opinion la plus négative et celui de droite, l'opinion la plus positive.

**Exemple 1 :**

Le service de garde est un milieu intéressant.  
Le répondant indique qu'il est absolument d'accord.

\_\_\_ \_\_\_ \_\_\_ \_\_\_ \_\_\_ \_\_\_

**Exemple 2 :**

Le service de garde est un milieu intéressant.  
Le répondant indique qu'il n'est pas du tout d'accord.

\_\_\_ \_\_\_ \_\_\_ \_\_\_ \_\_\_ \_\_\_

**Exemple 3 :**

Le service de garde est un milieu intéressant.  
Le répondant indique qu'il est plus ou moins d'accord.

\_\_\_ \_\_\_ \_\_\_  \_\_\_ \_\_\_ \_\_\_

1.	Le personnel du service de garde possède des connaissances de base et des habiletés dans le domaine de l'éducation des enfants.	—	—	—	—	—	—
2.	Le personnel du service de garde est compétent.	—	—	—	—	—	—
3.	La personne responsable du service de garde est qualifiée pour son travail.	—	—	—	—	—	—
4.	La personne responsable du service de garde exécute bien les tâches d'admission et d'information.	—	—	—	—	—	—
5.	Le personnel du service de garde vérifie la présence de chacun des enfants.	—	—	—	—	—	—
6.	La personne responsable du service de garde fait preuve d'une bonne gestion des activités quotidiennes.	—	—	—	—	—	—
7.	Le personnel du service de garde exerce une surveillance préventive des enfants.	—	—	—	—	—	—
8.	Le personnel du service de garde respecte bien le programme d'activités.	—	—	—	—	—	—
9.	Le personnel du service de garde aide les enfants.	—	—	—	—	—	—
10.	Le personnel du service de garde veille à maintenir l'ordre.	—	—	—	—	—	—
11.	Les membres du personnel se soucient de leur perfectionnement.	—	—	—	—	—	—
12.	Les stagiaires, les bénévoles et les remplaçants semblent bien informés sur le fonctionnement du service.	—	—	—	—	—	—
13.	Les stagiaires, les bénévoles et les remplaçants semblent bien informés sur les caractéristiques de leur clientèle.	—	—	—	—	—	—
14.	Les stagiaires, les bénévoles et les remplaçants connaissent les règlements de l'école.	—	—	—	—	—	—
15.	Les membres du personnel favorisent un climat de saine communication.	—	—	—	—	—	—
16.	Les membres du personnel assurent la sécurité et le bien-être des enfants.	—	—	—	—	—	—
17.	La commission scolaire a établi des critères pertinents pour l'embauche du personnel de garde.	—	—	—	—	—	—

18. Le personnel du service de garde contribue à offrir une qualité de vie aux enfants.	—	—	—	—	—	—
19. Le personnel du service de garde possède des connaissances reliées au développement global de l'enfant.	—	—	—	—	—	—
20. Le personnel crée un environnement favorable au développement global de l'enfant.	—	—	—	—	—	—
21. Le programme d'activités favorise le développement global de l'enfant.	—	—	—	—	—	—
22. La mise en œuvre du programme du service de garde tient compte des ressources humaines et matérielles disponibles.	—	—	—	—	—	—
23. Les activités quotidiennes sont en harmonie avec les éléments du programme du service de garde.	—	—	—	—	—	—
24. Le programme d'activités est revu, révisé et adapté régulièrement.	—	—	—	—	—	—
25. Les activités du programme du service de garde prévoient le type d'encadrement (direct ou non direct) offert par le personnel de garde.	—	—	—	—	—	—
26. L'horaire prévoit des périodes régulières allouées à la réalisation de travaux scolaires.	—	—	—	—	—	—
27. Le programme d'activités intègre les principales routines du service de garde (arrivée, départ, collation, repas, hygiène, etc.).	—	—	—	—	—	—
28. Le programme d'activités laisse place à la planification de projets spéciaux.	—	—	—	—	—	—
29. Le personnel du service de garde aide l'enfant à s'organiser pour réaliser ses travaux scolaires.	—	—	—	—	—	—
30. Le programme d'activités du service de garde est bien structuré.	—	—	—	—	—	—
31. Autant que possible, le service de garde propose des activités qui sont le complément du programme scolaire.	—	—	—	—	—	—
32. Le règlement définit les limites acceptables de ce qu'on attend des enfants.	—	—	—	—	—	—



48. Les professionnels (ex. : infirmier, travailleur social) informent le personnel du service de garde des moyens d'aider un enfant en difficulté.	—	—	—	—	—	—	—
49. Les enfants peuvent utiliser les ressources humaines de l'école pour les activités du service de garde.	—	—	—	—	—	—	—
50. La direction de l'école favorise l'utilisation de ses locaux et de son équipement.	—	—	—	—	—	—	—
51. Le personnel enseignant permet, au besoin, l'utilisation des classes pendant les périodes de service de garde.	—	—	—	—	—	—	—
52. Des mesures ont été mises sur pied pour favoriser l'accès aux classes.	—	—	—	—	—	—	—
53. La commission scolaire a élaboré une politique concernant les services de garde.	—	—	—	—	—	—	—
54. Le rôle et la participation des différents services (ressources financières, matérielles et humaines) sont clairement déterminés dans la politique de la commission scolaire.	—	—	—	—	—	—	—
55. Les modalités de participation des différents services sont bien précisées pour la mise sur pied et le fonctionnement du service de garde.	—	—	—	—	—	—	—
56. Les personnes travaillant dans les différents services de la commission scolaire sont bien informées du rôle et du fonctionnement du service de garde.	—	—	—	—	—	—	—
57. Les responsabilités de chaque personne concernée par le service de garde sont bien formulées.	—	—	—	—	—	—	—
58. Une personne est nommée pour répondre du dossier des services de garde.	—	—	—	—	—	—	—
59. Les relations entre le répondant du dossier, la direction et le responsable du service de garde sont faciles.	—	—	—	—	—	—	—
60. Les rencontres des responsables des services de garde et de la commission scolaire sont favorisées.	—	—	—	—	—	—	—
61. Il y a concertation entre les services de garde et la communauté en ce qui concerne l'utilisation des ressources.	—	—	—	—	—	—	—

62. Le service de garde connaît les ressources qu'offre la communauté.	—	—	—	—	—	—	—
63. Le personnel sait tirer profit de toutes les ressources humaines et matérielles disponibles dans la communauté.	—	—	—	—	—	—	—
64. Le service de garde favorise l'intégration de tous les enfants.	—	—	—	—	—	—	—
65. Des moyens de concertation et de collaboration ont été mis en place entre la municipalité et le service de garde.	—	—	—	—	—	—	—
66. Il existe des mesures de sécurité et de santé appropriées en matière de lutte anti-infectieuse.	—	—	—	—	—	—	—
67. Des exercices d'évacuation sont prévus et faits avec les enfants.	—	—	—	—	—	—	—
68. L'aménagement est fonctionnel.	—	—	—	—	—	—	—
69. Plusieurs locaux de l'école sont accessibles au service de garde.	—	—	—	—	—	—	—